

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 16 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 mai, les membres du Conseil municipal de la Commune de St Pierre des Echaubrognes, se sont réunis à 20 h 00 à la Mairie –salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 mai 2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. POUSIN Claude, AUDOUIT Gérard, PAILLAT François, Mme YOU Patricia, Mme BARRE Valérie  
M. THOMAS Claude, Mme NAUD Catherine, Mme PROUTEAU Mireille, M. AUDEBEAU Jean-Pierre,  
Mme MONTAS Fanny, Mme FONTENEAU Nathalie, M. GARREAU Vianney

#### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES

Mme MAUGÂT Sonia, M. ANTUNES Jean-François, M. BERNIER Denis.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

*Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Nathalie FONTENEAU est désignée pour remplir cette fonction qu'il accepte.*

#### **1 Approbation du compte rendu du 4 avril 2019**

*Le compte rendu du 4 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.*

#### **2 AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS**

##### **■ Groupement de commandes**

Un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et ses communes membres est proposé pour les vérifications et les maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques.

Chaque commune a le choix d'adhérer à un ou plusieurs lots, à savoir :

- Lot 1 – Vérifications périodiques des installations techniques,
- Lot 2 – Maintenance périodique des moyens d'extinction et des installations de désenfumage,
- Lot 3 – Maintenance et dépannage des ascenseurs et élévateurs,
- Lot 4 – Vérifications périodiques et maintenance des aires de jeux et des équipements sportifs,
- Lot 5 – Achat et maintenance de défibrillateurs,
- Lot 6 – Surveillance de la qualité de l'Air intérieur,
- Lot 7 – Dépistage réglementaire du Radon

Le conseil municipal décide d'adhérer à ce groupement. Les besoins seront recensés afin de définir le choix des lots qui seront retenus pour la commune.

#### ■ **Composition du futur Conseil Communautaire.**

Les EPCI (Ets Publics de Coopération Intercommunale) doivent décider avant le 31 août prochain du nombre et de la répartition des sièges de leur futur Conseil Communautaire, qui devront ensuite être validés par arrêté préfectoral avant le 31 octobre.

Il existe 2 possibilités pour décider de la composition du futur EPCI :

Soit en suivant les règles de droit commun,

Soit en y dérogeant par un accord local.

Plusieurs simulations ont été réalisées qui permettent de calculer le nombre et la répartition des sièges entre les communes membres de l'Agglo2b. L'Assemblée des Maires de l'Agglo2b s'est positionné sur un accord local suivant plusieurs hypothèses.

Le conseil municipal décide de valider cet accord local, soit 75 membres au total dont 2 délégués pour la commune de Saint Pierre des Echaubrognes.

### **3 SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)**

En matière de défense incendie, le Maire est chargé d'identifier ces risques, de prendre en compte et de fixer « la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau » en fonction des sujétions de terrain. Il est donc proposé d'établir un « Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie » (SCDECI).

Le SDIC peut mener à bien cette étude pour un montant de 5217.30 €.

Le Conseil Municipal accepte de réaliser cette étude et charge le SDIC 79 de ce dossier. Au préalable une demande de subvention au titre de l'aide à la décision sera déposée, près du département, dans le dispositif CAP 79.

### **4 ESPACE SAINT FRANÇOIS.**

Le Conseil Municipal a validé le principe d'un projet « habitat » par la création de logements, dans le cadre d'une opération de lotissement sur l'Espace St François.

Au préalable de ce projet il est nécessaire de prévoir la démolition de l'ensemble du bâti existant. Le conseil municipal décide de lancer ce marché. Un dossier technique amiante avant démolition sera réalisé.

### **5 DETR 2019.**

Le conseil municipal décide de présenter deux projets qui feront l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR pour la programmation 2019.

- La toiture de l'Eglise
- La balade ludique..

### **6 SUBVENTION.**

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'association de jumelage MAULEON-KIRKEL, pour l'année 2019.

## 7 DIVERS.

Un nouveau poste de radiotéléphonie sera implanté sur le territoire de la commune. (en sortie de bourg, côté Maulévrier face au stade pour les opérateurs FREE et BOUYGUES.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal (selon l'application de l'article L2122 du CGCT) qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption concernant les ensembles immobiliers suivants :

- 11 rue des Forts – propriété des consorts RECOTILLON
- 10 La Minée – propriété de Monsieur MARTINEAU Alain
- 16 rue Saint Pierre – propriété de M. et Mme GAZEAU Yannick
- 2bis rue de la Croix Verte – propriété de Monsieur POIRIER Laurent
- rue des Noisetiers – propriété de M. et Mme VOY Christian

Une initiation au tennis de table sera proposée le vendredi 7 juin à 18h30 à la salle de sports ayant pour objectif la création d'un club sur le territoire de la commune.

Prochaine réunion publique le mercredi 26 juin salle Côté Jardins à 20h.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 6 juin 2019  
Monsieur le Maire clôt les débats, et lève la séance à 22 h 45

Le Maire,  
Claude POUSIN

